

PROGRAMME MIGRATIONS

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE 2019-2020

- **Christophe Pouly**
- **Louis Imbert**
- **Zelda-May Bas**
- **Sophie-Anne Bisiaux**
- **Claire Bruggiamosca**
- **Bastien Charaudeau**
- **Marine Doisy**
- **Aimée Kelley**
- **Anne-Laure Lacoste**

PROJETS 2019-2020

Projet 1

Étude comparée sur la régularisation des travailleurs sans-papier dans les pays de l'Union européenne

Le syndicat CGT est, depuis plusieurs années, l'organisation qui s'est le plus mobilisé pour la protection des droits des travailleurs sans-papiers et leur régularisation. Ayant réussi à établir un véritable rapport de force avec l'administration, et une expertise de terrain, il constitue aussi une force de proposition dans le cadre d'une réflexion globale sur les nouvelles voies d'immigration professionnelle. A cet effet, les étudiants, qui assistent aux permanences organisées par le syndicat, et aux différentes réunions avec la préfecture, ont pour mission de rapporter et d'analyser des données relatives au traitement de cette question dans les pays de l'Union européenne.

- Partenaire : **La CGT**
- Tutrice : **Anne-Laure Lacoste**

Projet 2

L'accompagnement des demandeurs d'asile à l'Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides

Depuis 2015, les demandeur d'asile bénéficie du droit d'être accompagné par un tiers lors de leurs entretiens à l'Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides. L'Ordre de Malte dispose d'un agrément à cet effet. Dans ce cadre, les étudiants ont pour mission d'aider, en amont, les demandeurs d'asile dans la préparation de cet entretien et de les accompagner aux entretiens.

- Partenaire : **Ordre de Malte**
- Tutrice : **Zelda-May Bas**

Projet 3

Les mouvements migratoires en Méditerranée

Avec la Grèce et l'Italie, Malte se situe sur les routes maritimes qu'empruntent les migrants pour gagner l'Europe. Au regard des difficultés liées au débarquement dans des ports de l'UE des bateaux d'ONG avec à leur bord des exilés secourus, depuis 2018, l'Union européenne a décidé de déroger au règlement Dublin et à mettre en œuvre un processus de répartition des demandeurs d'asile. Le projet consiste à observer la mise en œuvre de cette répartition.

- Partenaire : **Gisti - Migreurop**
- Tutrice : **Claire Bruggiamosca**

Projet 4

Les privations de liberté dans le cadre des contrôles aux frontières à la frontière franco-italienne

Si la réintroduction des vérifications aux frontières intérieures a été justifiée, en 2015, par des motifs de lutte contre le terrorisme, force est de constater que ces contrôles servent désormais principalement à lutter contre les mouvements secondaires des migrants entre l'Italie et la France. De fait les services de la police aux frontières ont dû improviser, faute de disposer d'un cadre légal clair pour agir. Car si les modalités des vérifications ont bien été définies, en revanche, rien n'a été anticipé quant à la question de savoir comment les personnes interpellées pouvaient exercer leurs droits, et quels droits leur étaient reconnus. Le projet tente de faire la lumière sur les conditions dans lesquelles les personnes interpellées à la frontière sont ainsi privées de libertés dans l'attente de leur refoulement. Ce projet implique un travail d'observation sur le terrain.

- Partenaire : **Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFÉ)**
- Tuteur : **Bastien Charaudeau**

Projet 5

Cabinet Dechert et l'Alliance des avocats pour les droits de l'Homme

Plusieurs milliers d'enfants migrants sont présents en France, y compris des mineurs non accompagnés (MNAs) qui sont arrivés seuls sans leur famille. De nombreux textes européens et internationaux affirment des protections spécifiques de MNAs, mais malgré cela, il subsiste de nombreuses lacunes dans la procédure légale concernant ces protections en France. Le but de ce projet serait de rédiger des fiches pratiques pour les avocats sur les besoins primaires et questions fréquentes ainsi que des modèles d'actes de procédure pouvant être utilisés par les avocats fournissant une assistance juridique aux MNAs. Les étudiants participent à des entretiens avec des avocats et des ONG travaillant dans ce domaine afin de déterminer les meilleures pratiques, puis, sur la base des informations obtenues, de rédiger un toolkit de guides et de ressources à l'intention des avocats.

- Partenaire : **Le Cabinet Dechert et l'Alliance des avocats pour les droits de l'Homme**
- Tuteur-riche : **Christophe Pouly et Aimée Kelley**

Projet 6

Les demandeurs d'asile placés en procédure Dublin

En France, un demandeur d'asile sur trois est placé en en procédure « Dublin ». Pour les aider dans cette procédure complexe, à Paris, l'Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF) a organisé une permanence afin que ces personnes soient assistées, gratuitement, dans leurs démarches, au niveau administratif ou juridictionnelle. Cette permanence constitue aussi un observatoire des pratiques administratives, dont certaines d'entre elles sont assez problématiques. Les étudiants, qui assistent aux permanences, doivent analyser ces données afin de mettre en lumière les stratégies administratives et leurs conséquences sur la situation des migrants.

- Partenaire : **Association des travailleurs maghrébins de France**
- Tutrices : **Marine Doisy et Sophie-Anne Bisiaux**